

## Séances du 2<sup>ème</sup> trimestre 2017

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

### Subventions aux associations : « Entre dans la ronde »

Créée en 2001, l'association présidée par Myriam DAVID, accompagne, aide et soutient les jeunes insulaires en difficulté physique ou/et psychologique, ainsi que leurs familles. Son siège est situé à la Maison de l'enfance à Bangor. Comme chaque année, une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € lui est versée. Cet argent sert en grande partie à financer les interventions de la psychomotricienne, évitant ainsi des allers et retours pénibles sur le continent.

### Participation 2017 à l'Espace Autonomie Séniors

Chaque personne âgée doit pouvoir être prise en charge de manière globale dans le respect de ses différences, de son histoire, de son parcours de vie. Les espaces autonomie seniors (EAS), présents sur tout le Morbihan, sont des structures sur lesquelles les seniors et leurs proches peuvent s'appuyer. Les professionnels de ces espaces les accompagnent à chaque étape du parcours.

Leurs missions consistent à informer et conseiller les seniors et leurs proches sur le maintien à domicile, sur les structures d'accueil, sur l'accès aux droits, à évaluer les besoins et accompagner la mise en œuvre de réponses adaptées, ...

À Belle île, l'EAS du Pays d'Auray a permis l'installation à domicile d'une assistance sociale présente dans les nouveaux locaux du SISE à Haute-Boulogne et les interventions d'une ergothérapeute. Au titre de ce partenariat, la CCBI participe financièrement chaque année au budget de fonctionnement et verse à l'EAS une subvention. Pour 2017, elle est de 17 493 €.

### Finances

**Les recettes :** Les montants de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des impôts, principales recettes de fonctionnement pour la communauté de communes, sont enfin connus. 418 330 € seront versés à la CCBI au titre de la DGF soit 14 % de moins qu'en 2016, et 3 023 572 € pour les impôts directs. Pour rappel, les dépenses annuelles de fonctionnement de la CCBI (compte principal) ont été de 5 335 164 € en 2016.

**Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :** Créé par la loi de finances pour 2012, ce fonds concerne la CCBI et les 4 communes. Pour 2017, Belle-Île doit contribuer au FPIC à hauteur de 113 981 €. De droit, le prélèvement est réparti entre l'EPCI et ses communes membres, mais, le conseil communautaire peut déroger et demander aux communes de prendre en charge la totalité de la somme due par la communauté de communes soit 77 835 € (à répartir selon la population DGF).

Cet allègement aiderait l'intercommunalité à faire face à de nouvelles charges imprévues ou issues de la Loi (extension du centre aéré au mercredi matin, cantine provisoire durant les travaux de réhabilitation du restaurant scolaire, gestion des zones d'activités, ...), d'autant plus que la communauté de communes n'a pas été destinataire de la dotation communale d'insularité (DCI). En effet, à la fin de l'année 2016, l'association des îles du Ponant a obtenu une dotation pour les îles (1,3 million d'€/an pour Belle-Île) prenant en compte les surcoûts insulaires. Cette dotation a été prévue pour chaque île du Ponant au prorata de la population DGF. À Belle-Île, seule île organisée en 4 communes et 1 communauté de communes, elle n'a été versée qu'aux communes alors même que l'étude sur le surcoût insulaire indiquait que 53 % de ce surcoût était porté par la communauté de communes.

Une étude est en cours pour trouver les outils d'un possible reversement d'une partie de la DCI des communes vers l'intercommunalité, mais d'ici là, le conseil a voté, a minima, la prise en charge du FPIC de la communauté de communes par les 4 communes. Il faut ensuite que l'ensemble des communes la valident.

### Cité de la paix et mobile homes

La CCBI est propriétaire de la « Cité de la paix » et de 7 mobile homes situés au Glacis à Palais (mis à disposition gratuitement aux gendarmes). Ces locaux peuvent être destinés exceptionnellement à l'hébergement du personnel de la CCBI toute l'année (stagiaires, partenaires scientifiques, culturels, ...). Un tarif de location est voté.

### Espaces naturels

**Maisons de sites :** Du fait de leur attractivité, les sites de Poulains et du Grand phare accueillent des événements publics organisés par des structures extérieures à la communauté de communes (généralement des associations). Un règlement a été établi et une tarification votée.

**Taxe Barnier :** Le Conservatoire de l'Espace Littoral reverse aux services des espaces naturels de la communauté de communes la part de la taxe sur les passagers maritimes qui lui revient. Pour l'année 2016, le montant de cette part est égal à 53 552,40 €.

**Chantier Nature et Patrimoine :** L'État, représenté par le préfet du Morbihan, finance le chantier d'insertion de la CCBI. Pour 2017, la subvention attendue pour notre chantier nature est de 89 626,80 €.

#### **Natura 2000 :**

- Dans le prolongement des contrats Natura 2000 « Restauration des laisses de mer par nettoyage sélectif et manuel 2010-2014 » et « Maintien et restauration des habitats et habitats d'espèces des estrans sableux de Belle-Île (2016) », la communauté de communes poursuit les actions sur la période 2017-2020 en renforçant l'amélioration des connaissances et l'évaluation scientifique de l'action.
- L'État confie à la communauté de communes la mission d'opérateur du site Natura 2000. Une convention définit, pour l'année 2017, le contenu de la mission d'animation ainsi que les financements de l'État et de l'Union Européenne pour la conduire. Les dépenses devraient être égales à 19 581,63 € financées à 76 %.
- Le DOCUMENT d'OBJECTIF Natura 2000 de Belle-Île constitue le plan de gestion des espaces naturels terrestres et marins pour le territoire insulaire. Il est le guide indispensable à la définition des actions du service des espaces naturels de la CCBI et plus globalement aux différentes politiques « biodiversité » s'appliquant à Belle-Île. Le périmètre du site Natura 2000 est de 17 312 hectares dont 4 102 sont à terre. Il convient de procéder à la révision du DOCOB pour notamment intégrer le périmètre en mer. Les dépenses seront égales à 38 988,80 € financées à 76 %.

#### **Assainissement collectif**

**Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) :** Les modalités de mise en œuvre de cette participation sur l'évacuation des eaux usées domestiques et assimilées domestiques ont été approuvées. La PFAC pourra être exigée pour l'ensemble des demandes ou les constats de raccordement de constructions sauf dossiers d'autorisation déposés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Station d'épuration de Locmaria (Bordehouat, Skeul et Grand Cosquet) :** La CCBI est engagée dans des travaux de mise en conformité des stations d'épuration de Locmaria. C'est la SAUR qui prendra à sa charge les travaux de nettoyage des abords et de clôture soit 38 790 € HT.

#### **Transports publics : Nouvelle délégation de service public**

Le département du Morbihan délègue à la communauté de communes la gestion et l'organisation des transports publics routiers de personnes. Cette dernière vient de confier le service à la société « Les cars bleus ». Ce contrat prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et arrivera à échéance à la veille de la rentrée scolaire de septembre 2025.

#### **Accrobranche de Bruté**

La société « Belle-Île Aventure » souhaite renouveler la convention mettant à sa disposition un terrain, propriété de la CCBI, situé au bois de Bruté pour continuer à exploiter un parcours acrobatique en hauteur. Le renouvellement est autorisé pour quatre ans moyennant une redevance annuelle de 3 900 € et l'application d'un tarif « insulaire » accordant 30 % de réduction sur l'entrée aux usagers bellilois.

#### **Tourisme**

**Office de tourisme de Belle-Île :** La communauté de communes délègue à l'office de tourisme (classé en catégorie 1) les missions d'accueil, d'information et de promotion touristique et lui verse une subvention de fonctionnement dont le montant est fixé chaque année. Pour 2017, il sera de 211 400 € dont 191 000 € pour le fonctionnement de l'OTBI et 15 000 € pour le développement d'actions.

**Signalétique touristique RN165 :** Il est nécessaire de changer les panneaux de signalisation touristique de la RN165 compte tenu de leur vétusté. La communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique porte ce projet qui prévoit la pose de 10 panneaux dans le double sens Vannes->Quimper. 5 visuels seront répétés dans chacun des sens de circulation dont « Presqu'île de Quiberon – Belle-Île-en Mer » (visuel presqu'île + 3 îles). Le budget est estimé à 13 000 € dont 70 % seraient financés par l'État et la Région.

#### **Déchets**

**Traitement des lixiviats :** Les effluents industriels (lixiviats) de l'ISDND (Installation de stockage des déchets non dangereux) de Chubiguer sont traités par la station d'épuration de Bruté. Les modalités sont fixées par une convention signée avec la SAUR.

**Vente de matériels réformés :** Suite à une mise aux enchères, une remorque benne de 10 m<sup>3</sup> a trouvé preneur au prix de 4 016,25 €, une cuve de dépotage des huiles en déchèterie au prix de 262,50 €, un chargeur MX T10 S Flexpilot au prix de 1 785 € et d'anciennes cuves à huile au prix de 35 € (le lot). La recette sera versée au budget des déchets.

**Convention avec Éco-emballages :** L'éco-organisme a été agréé pour assurer la gestion des déchets d'emballages ménagers. Il est donc nécessaire de contractualiser à nouveau pour la période 2011-2016, afin de bénéficier des soutiens 2017, sur la même base qu'antérieurement.

**Convention avec le SYSEM :** Le tri de nos emballages ménagers se fera sur le centre de tri de Vannes, en partenariat avec le SYSEM (Syndicat de traitement du Sud-Est Morbihan).

**Convention avec Écofolio :** L'éco-organisme a été agréé pour la gestion des déchets d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique destinés à être imprimés. Il est donc nécessaire de contractualiser avec Ecofolio afin de toucher en 2017 les soutiens concernant l'année 2016, sur la même base que sur la période précédente.

**Convention avec l'association « Tomm Eo » :** Dans le cadre du label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », la promotion des événements responsables est une priorité pour le territoire. Dans ce cadre, l'association « Tomm Eo » a obtenu, pour l'édition « Belle-Île On Air » 2017, un soutien de la collectivité à hauteur de 4 900 € pour un accompagnement complet par un prestataire spécialisé.

**Redevance d'enlèvement des ordures ménagères :** Le règlement de facturation de la Redevance pour Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) a été remanié et s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 (à consulter sur le site Internet).

**ISDND de Stang-Huète :** L'autorisation d'exploiter de l'ISDND de Chubiguer doit être renouvelée. Une enquête publique va avoir lieu pendant 6 semaines, principalement en octobre 2017.

**Vente de fond pour composteur :** Plus de 250 foyers ont été équipés d'un composteur en 18 mois. Rappelons que le composteur est mis à disposition gratuitement auprès des usagers. Afin de faciliter la pratique du compostage, la CCBI offre déjà la possibilité d'acquérir des accessoires à prix coûtant [un bioseau (5 €) et un brass'compost (20 €)]. Un fond micro perforé adapté au modèle de composteur (15 €) est proposé à la vente pour lutter contre les rats.

## **Abattoir**

Belle-Île a été retenue en tant que Territoires à Énergie Positive pour la croissance verte (TEPCV). Dans ce cadre, un projet expérimental d'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation sur le toit de l'abattoir intercommunal sur la commune de Bangor va être réalisé. D'un point de vue financier, cette démarche expérimentale se veut exemplaire, aussi, l'investissement et le risque sont-ils intégralement portés par le Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan. La participation financière annuelle de la CCBI liée à l'amortissement du projet n'excédera pas les gains obtenus sur ses factures d'électricité (autoconsommation) et sur la revente éventuelle de surplus.

## **SISE - Maison de Services Au Public**

**Financement :** Le SISE réalise des missions qui, pour partie, relève de la compétence « Maison de Services Au Public (MSAP) ». À ce titre, il est possible de solliciter une subvention auprès du Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT) à hauteur de 25 % des dépenses de fonctionnement annuel. Cette contribution de l'État plafonnée à 15 000 € est doublée à parité par le Fonds Inter-Opérateur (FIO).

### **Le numérique :**

- Le SISE forme régulièrement des usagers à l'utilisation d'Internet afin de faciliter l'accès aux démarches administratives et de mettre en œuvre une inclusion numérique accessible à tous. La Région Bretagne propose une subvention aux structures qui initient les citoyens bretons au numérique. Dans ce cadre, le SISE a été reconnu Espace Public Numérique (EPN) et pourra bénéficier d'une subvention annuelle de 2 000 € si les objectifs sont atteints.
- Le Pays d'Auray a signé avec l'État un contrat de ruralité le 22 décembre 2016 au sein duquel plusieurs projets ont pu être retenus dont celui du SISE en matière d'accès aux services publics et de développement des usages numériques. Afin de bénéficier du soutien financier de l'État, l'engagement de la communauté de communes a été confirmé en déposant un dossier de demande de financement auprès de la Sous-préfecture de Lorient.
- L'accueil du public du SISE nécessite un règlement intérieur visant à cadrer les conditions d'accès et de fonctionnement ainsi que l'utilisation des équipements multimédia soumise à des obligations légales. Il permettra également de borner la responsabilité des agents, l'accueil des majeurs protégés et d'explicitier la vocation du service ainsi que ses engagements « qualité ».

## **Restaurant scolaire - Année scolaire 2017/2018**

- La CCBI gère le restaurant scolaire intercommunal. Pour des raisons d'efficacité, le règlement qui récapitule toutes les règles en vigueur au sein de ce service a été modifié.
- Chaque tarif a été augmenté de 5 cts d'€.

- Nouveauté : Afin de faciliter le paiement des factures, les usagers pourront payer directement au secrétariat de la CCBI, en espèces, par chèque, par carte bancaire ou par prélèvement, mais aussi par Internet.
- La surveillance des élèves sur la cour de l'école publique pendant le temps de la pause méridienne sera assurée par le personnel communal palantin. Au sein du restaurant scolaire, la commune mettra 5 agents à disposition de la communauté de communes pour assurer la surveillance et l'accompagnement des élèves.

### Implantation de la médiathèque communale

En 2007, la commune de Palais a mis à disposition de la communauté de communes un terrain rue des remparts, à titre gratuit et pour une durée illimitée, sur lequel ont été construits le restaurant scolaire et la salle Arletty. La commune a le projet de construire une médiathèque près de la salle Arletty. L'implantation exacte du bâtiment n'est pas encore définie mais la communauté de communes a donné un avis de principe favorable à son implantation.

### Implantation d'une station sismologique

Un capteur sismologique va être installé sur la parcelle de l'aérodrome à Bangor par l'OSUNA (Observatoire des Sciences de l'Univers de Nantes Atlantique). L'installation d'un tel sismomètre permettra de mieux appréhender la sismicité et de mieux connaître le sous-sol. La station sera intégrée à la future antenne d'observation permanente nationale du Réseau Sismologique Français composée de 150 sites dédiés à l'étude de la Terre et de ses séismes.

### Rapports annuels sur le prix et la qualité du service

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif, de l'assainissement collectif, des déchets et de l'eau sont à consulter sur le site Internet.

### Complexe Arletty

Propriété de la communauté de communes, le complexe Arletty intègre le restaurant scolaire et la salle Arletty. Cette salle est l'outil prépondérant de la vie culturelle belliloise. Elle est également indispensable à la vie associative et plus globalement à l'accueil d'événements publics ou privés (forums, séminaires, fêtes diverses). Le complexe nécessite impérativement et urgemment une réhabilitation qui, au-delà de la résolution de désordres graves, doit garantir une amélioration des performances énergétiques et de fonctionnement. Les travaux sont estimés à 1 484 044 € HT financés à 80 %.

### Complexe sportif du Guerch : Journée de découverte du 10 septembre 2017

Le dimanche 10 septembre 2017, le foyer socioculturel de Belle-Île-en-Mer a organisé une journée de découverte et d'initiation aux diverses activités sportives proposées à l'année sur notre territoire.

## Actualités



### Le SISE-MASP (Service de l'Information Sociale et de l'Emploi-Maison de Service au Public)

Le SISE peut accompagner les personnes qui le souhaitent dans le cadre d'une initiation à l'utilisation d'Internet et des sites administratifs.

Cette formation individualisée gratuite peut également concerner la création et l'utilisation de boîtes mail, connaissances de base du traitement de texte, clavier...

**Eau : Mesures de restriction à respecter** (voir sur notre site [www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr))

**Information / Affichage / Site Internet** [www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr)

Les dates des **conseils communautaires** sont prévisionnelles et consultables sur notre site Internet. Les séances du conseil sont publiques.

L'ensemble des délibérations est disponible sur le site Internet ou sur le panneau d'affichage de la CCBI à Haute Boulogne.



Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • [ccbi@ccbi.fr](mailto:ccbi@ccbi.fr)

[www.ccbi.fr](http://www.ccbi.fr)